

### **Question orale de M. Hayette : Terrain de basket au parc.**

**M. Hayette** rappelle que lors de la séance du Conseil communal du 1er juin dernier, des jeunes s'étaient présentés devant l'assemblée pour solliciter une révision de l'aménagement de leur terrain de basket dans le parc de la Sauvagère. En 2016, ces jeunes avaient déjà revendiqué un rafraîchissement de leur terrain de basket. En réponse à cette demande, la commune a installé « un agora-space » censé permettre la pratique de plusieurs sports. Les jeunes basketteurs ont été renvoyés vers un autre terrain de basket dans le bas du parc.

Lors de cette séance, le Collège s'était engagé à aménager un terrain de basket digne de ce nom à l'intérieur du parc de la Sauvagère. M. Hayette rappelle qu'idéalement la demande des jeunes sportifs consistait à déplacer l'« agora-space » vers le bas du parc et à reconditionner le terrain de basket initial. M. Hayette craint que cette solution ne s'accorde pas avec la structure durable installée à l'entrée du parc et avec les règlements d'attribution des subsides régionaux.

Il est clair qu'un dialogue constructif avec les jeunes aurait permis d'éviter toutes les discussions mais tout n'aura pas été perdu si les services communaux en tirent la leçon que rien ne remplace un bon échange de vues. C'est souvent avec l'intention de trop bien faire que l'on en vient à confondre vitesse et précipitation. D'ailleurs, dans le cas du projet de centre administratif, la décision était sans doute prématurée et impulsive.

C'est avec beaucoup d'espoir et d'enthousiasme que M. Hayette revient auprès du Collège afin de trouver une solution pour les basketteurs du parc de la Sauvagère. Certes, les membres du Collège et M. De Nutte ne ménagent pas leurs efforts pour répondre à la demande des jeunes. Mais certains parents se sont manifestés auprès de M. Hayette pour exprimer leur inquiétude de voir leurs enfants privés de leur terrain. Il incombe à la commune de mettre tout en œuvre pour permettre à ces jeunes de retrouver les sensations de leur sport favori en leur offrant un vrai terrain de basket et de bonnes conditions de jeu. Il reste peu de temps avant la fin de l'année pour boucler ce dossier. M. Hayette s'efforcera pour sa part de convaincre les autorités régionales de fournir un soutien financier à la commune pour ce projet.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** ne pense pas que, dans ce dossier, le Collège ait confondu vitesse et précipitation. Le parc de la Sauvagère comportait initialement deux terrains de basket. Celui du haut ayant été transformé en agora-space, le Collège s'est engagé à réaménager celui du bas pour une pratique optimale du basket. Grâce aux contacts établis avec l'administration et le cabinet de la Ministre Laanan, les montants requis pour le revêtement du terrain du bas seront intégrés au plan pluriannuel. Il s'agirait donc d'installer sur le terrain du bas un revêtement identique à celui du haut mais réservé exclusivement à la pratique du basket.

Les basketteurs ayant évoqué l'humidité du terrain du bas, Mme l'Echevin Gol-Lescot signale que les travaux de restauration incluent l'installation de filets destinés à la récupération de l'eau. Par ailleurs, le Collège s'est prononcé en faveur de l'asphalte noir teinté plutôt que de l'asphalte de couleur afin de répondre aux exigences de la Commission royale des Monuments et Sites, selon laquelle l'asphalte de couleur se révèle d'une moindre qualité en termes de résistance et de solidité.

Les basketteurs avaient demandé que leur club soit domicilié au parc de la Sauvagère. Mais Mme l'Echevin Gol-Lescot précise à cet égard qu'aucun club sportif n'est domicilié dans un bâtiment communal, à l'exception de ceux qui bénéficient d'un bail emphytéotique. Par contre, il serait tout à fait possible de libérer un espace pour entreposer des ballons dans le bâtiment où se pratiquent les arts martiaux. Mme l'Echevin Gol-Lescot estime que le Collège a opté pour la solution la plus conforme à l'intérêt général, puisque les amateurs de basket retrouveront des conditions de jeu identiques sur un terrain situé juste en contrebas et que des garanties en matière de sécurité sont assurées aux autres utilisateurs du parc.

**M. Hayette** souhaiterait savoir quand le terrain de basket sera opérationnel.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que les appels d'offre doivent être remis pour le 15 novembre, tout en précisant que l'administration est tributaire des conditions climatiques car la transformation d'un terrain exige qu'il n'y ait pas de gel durant une certaine période. Les travaux seront donc probablement achevés au début de l'année prochaine, quoique le terrain soit d'ores et déjà utilisable.